

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Paris, le 14 JAN, 2015

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL



Affaire suivie par Eric Regazzo/Dominique Prince

Téléphone: 01 53 18 76 04/72 60 N°: DDEP/2015/01/2681

Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le projet d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes couvrant la période 2015-2017 et s'appliquant au périmètre des ministères économiques et financiers.

Le projet tel qu'il vous est aujourd'hui proposé marque l'aboutissement du cycle de négociation qu'ont souhaité lancer les ministres, et dont ils ont rappelé toute l'importance lors du comité technique ministériel du 30 avril 2014. Ce projet d'accord résulte des travaux conduits par la DRH depuis mai 2013, tout au long de dix groupes de travail, auxquels ont été associés les représentants des personnels détenant au moins un siège au comité technique ministériel; il tient compte des derniers échanges intervenus lors du groupe de travail conclusif du CTM du 25 novembre 2014 présidé par la DRH.

Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître votre intention de signer, ou non, ce projet d'accord dans un délai de trois semaines, soit d'ici le 4 février 2015.

A défaut de revêtir la qualité d'accord majoritaire, les propositions suivantes de l'administration ne trouveraient pas à s'appliquer :

- engagement chiffré de 30 berceaux sur la période 2015-2017(mesure 10);
- mise en place d'une nouvelle autorisation d'absence pour les agents dont l'épouse ou la compagne est enceinte (mesure 12);
- mobilisation de la politique de logement social pour mieux accompagner les familles monoparentales et les agents victimes de violences conjugales (mesure 13).

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux, l'expression de ma considération distinguée.

Laurent de JEKHOWSKY

Le Secrétaire Gén